

## EMOVA GROUP

Société Anonyme à Directoire et conseil de surveillance au capital de 16.605.767,70 euros

Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris

421 025 974 R.C.S. PARIS

(Ci-après la « Société »)

### RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2018

Mesdames, Messieurs,

Vous avez été convoqués en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### **Ordre du jour de l'Assemblée Générale Annuelle réunie à titre Ordinaire :**

- *Rapport de gestion du Directoire sur les résultats et l'activité de la Société et du Groupe au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2017, incluant le rapport sur la gestion du Groupe ;*
- *Rapport du Conseil de surveillance visé à l'alinéa 6 de l'article L. 225-68 du Code de commerce ;*
- *Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2017 et sur les comptes consolidés ;*
- *Approbation de ces rapports ainsi que des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2017 et des comptes consolidés ;*
- *Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-86 et suivants du Code de commerce et approbation des conventions qui y sont mentionnées ;*
- *Approbation des dépenses et charges engagées au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts ;*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017 ;*
- *Quitus à donner aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance ;*
- *Ratification de la nomination par cooptation de Monsieur Laurent Pfeiffer en qualité de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Dominique Giraudier, démissionnaire ;*
- *Nomination de Madame Erika Orengo en qualité de membre du Conseil de Surveillance ;*
- *Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités*

\* \* \*

Nous vous rappelons qu'en application de l'alinéa 6 de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes sociaux et consolidés arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2017 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance.

Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2017 font apparaître les principaux postes suivants :

Postes	Comptes annuels Société	Comptes Consolidés Groupe
Chiffre d'affaires	8.028 K€	20.161K€
Résultat d'exploitation	49 K€	-937 K€
Résultat de l'exercice	2.459 K€	222 K€
Total bilan	31.403 K€	53.727 K€

Nous vous rappelons que l'activité sociale de l'exercice écoulé jusqu'à la date des présentes a été marquée par les principaux faits marquants suivants :

**a) Evènements intervenus au cours de l'exercice**

**i. Résolution du Plan de Sauvegarde**

Le passif restant dû au titre du Plan de Sauvegarde s'élevait au 30 septembre 2016 à 13.859.346,31 € décomposé comme suit :

- Obligataires (OC + OS) : 8.807.706,64 € (intérêts à échoir inclus)
- Banques et assimilés : 4.059.648,62 € (intérêts à échoir inclus)
- Intragroupe : 606.464,00 €
- Créanciers d'exploitation : 385.527,05 €

Le 30 septembre 2016, EMOVA Group a informé le commissaire à l'exécution du plan qu'elle souhaitait consulter ses créanciers obligataires et financiers sur un projet d'apurement de son passif dans le cadre d'une procédure de conciliation.

Une proposition de remboursement par voie de remise d'actions nouvelles, assortie d'une soulte et ce, en contrepartie de l'abandon des intérêts et d'une partie du nominal a été soumise aux obligataires et validée en assemblée générale le 21 octobre 2016.

Parallèlement, les créanciers financiers (banques et assimilés) ont accepté à l'unanimité le plan d'apurement du passif prévoyant un remboursement hors plan à hauteur de 100% sur la durée restant à courir du plan initial.

**Ces opérations ont permis d'envisager l'ouverture d'une procédure de sauvegarde financière accélérée (« SFA ») dont le plan a été arrêté par un jugement en date du 20 janvier 2017.**

EMOVA Group a donc procédé à une exécution rapide du plan dans le délai qui lui était imparti. Elle a ainsi :

- Remboursé intégralement ses créanciers non-financiers, ainsi que ceux de ses créanciers financiers non-obligataires ayant opté pour un remboursement à hauteur de 50 % de leur créance résiduelle,

- Versé l'échéance annuelle aux créanciers financiers non-obligataires ayant préféré l'apurement de leur créance résiduelle selon les mêmes modalités que celles fixées dans le plan de sauvegarde du 3 mai 2012,
- Procédé à une émission d'actions avec bon de souscription (« ABSA ») avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

À la clôture de la période de souscription, le 7 avril 2017, les montants des souscriptions à titre irréductible et réductible étaient les suivants :

- souscriptions à titre irréductible : 80.900 ABSA ; et
- souscriptions à titre réductible : 10.543 ABSA.

Le Directoire a, le 7 avril 2017, conformément au plan de sauvegarde financière accélérée arrêté par le Tribunal de commerce de Paris le 20 janvier 2017 et en application de l'article L. 225-134 du Code de commerce, décidé à l'unanimité de permettre la souscription de 8.963.248 ABSA par les titulaires d'obligations sèches émises par la Société et de 1.692.160 ABSA par les titulaires d'obligations convertibles émises par la Société, soit un total de 10.655.408 ABSA, réparties entre les porteurs selon les parités suivantes :

- souscription de 764 ABSA pour chacune des 11.732 obligations sèches en circulation ; et
- souscription de 20 ABSA pour chacune des 84.608 obligations convertibles en circulation.

En conséquence, 91.443 ABSA ont été souscrites en numéraire et 10.655.408 ABSA ont été souscrites par compensation de créances, soit au total 10.746.851 ABSA représentant 98,91% de l'émission. Les souscriptions représentent donc plus de 75% de celle-ci.

Les titulaires d'obligations se sont également vu remettre une soulte d'un montant total de 499.638,00 euros répartie comme suit :

- 37,90 euros à verser pour chacune des 11.732 obligations sèches en circulation, soit 444.642,80 euros pour l'ensemble de la souche ; et
- 0,65 euro à verser pour chacune des 84.608 obligations convertibles en circulation, soit 54.995,20 euros pour l'ensemble de la souche.

Le règlement-livraison et l'admission aux négociations sur le marché Euronext Growth des actions, d'une part, et des bons de souscription d'action, d'autre part, ont été réalisés le 20 avril 2017.

**Le Tribunal de commerce de Paris a rendu le 1er août 2017 un jugement clôturant le plan de sauvegarde financière accélérée présenté par la Société et mettant fin à la mission du commissaire à l'exécution du plan.**

**A l'issue de ces opérations, la Société est définitivement sortie de toute procédure collective.**

ii. Impacts comptables sur l'exercice :

Les impacts sur le résultat de la période des opérations ci-dessus sont les suivants :

Abandon partiel de solde des créanciers de la société : + 3 097K€ hors impôts différés  
 Désactualisation des emprunts obligataires : -1 881K€ hors impôts différés

L'augmentation de capital par compensation de créances obligataires réalisée en date du 20 avril 2017 (pour un montant de 1 612 K€ et assortie d'une prime de 3 332 k€) a permis une forte réduction de la dette nette qui s'établit désormais à 6 379 K€, en baisse de 53 % par rapport à la dette nette à fin septembre 2016. Le Groupe poursuit ainsi le renforcement de ses fonds propres qui s'établissent désormais à 32 092 K€ contre 28 537K€ au 30 septembre 2016.

iii. Rachat des minoritaires de la société Flore Distri

Le rachat des minoritaires s'est poursuivi sur le premier semestre. Le groupe détient désormais 100 % de la société Flore Distri.

iv. Comparabilité des comptes

Les comptes sont présentés comparativement avec les comptes consolidés établis au 30 septembre 2016.

Au 30 septembre 2017, les comptes consolidés intègrent les comptes du groupe Au Nom de la Rose acquis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

Cette acquisition a eu les impacts suivants sur les comptes consolidés au 30 septembre 2017 :

- Impact sur le chiffre d'affaires :	+5 385 k€
- Impact sur le résultat opérationnel :	- 118 k€
- Impact sur le résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession :	- 196 k€

v. Changement de Gouvernance de la Société

La sortie anticipée de toute procédure de sauvegarde marque l'entrée du groupe dans une phase d'accélération de son développement. Pour réaliser cette ambition et aligner son organisation avec son plan stratégique, EMOVA Group a fait évoluer sa gouvernance.

Monsieur Bruno BLASER, membre du Directoire depuis 2013, en charge jusqu'alors des fonctions Marketing, Exploitation des magasins succursales et Sourcing s'est vu confier la Présidence du Directoire en date du 5 juillet 2017 auprès de Madame Anne FEGE, Directrice Générale. Ils animent un comité de direction composé de Monsieur Rodolphe BERTHONNEAU, Directeur du Développement (également membre du Directoire), Monsieur Benjamin LAMBLIN, Directeur Commercial, en charge du suivi du réseau de franchisés, et Monsieur Choukry RYAHY, Directeur d'Exploitation responsable de l'activité succursales.

Monsieur Laurent PFEIFFER après avoir contribué à la transformation et au développement d'EMOVA Group depuis 2013 a été nommé Président du Conseil de Surveillance. Il reste Président d'Emova Holding, actionnaire majoritaire du Groupe.

Monsieur Anthony COULONNIER, Directeur Financier, également membre du Directoire, a consacré une grande partie de l'exercice à accompagner Laurent PFEIFFER dans le processus de sortie de la sauvegarde. Il a démissionné du Directoire le 8 décembre 2017.

Ainsi, au 30 septembre 2017, Monsieur Laurent Pfeiffer exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

- **Président du Conseil de surveillance** : EMOVA Group

- **Président** : EMP by, MONCEAU FLEURS EXPANSION France, MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL, EMOVA Holding
- **Gérant** : MONCEAU FLEURS

Au 30 septembre 2017, Monsieur Bruno BLASER exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

- **Président** : EMOVA Group, FLORIA CREATION, ANR HOLDING, ANR
- **Gérant** : LA GENERALE DES VEGETAUX, HAPPY INC, MONCEAU FLEURS EXPANSION, RAPID'FLORE EXPANSION, HAPPY EXPANSION, EMOVA MARKET PLACE, EMOVA PRODUCTION, CARTOMANIA, HAURAUNIZE, ANR PRODUCTION, ANR EXPANSION, MAGIE FLORALE
- **Directeur Général** : EMOVA Holding

Au 30 septembre 2017, Madame Anne FEGE exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

- **Directrice Générale** : EMOVA Group, FLORIA CREATION, ANR HOLDING, ANR, EMOVA Holding
- **Gérante** : LA GENERALE DES VEGETAUX, HAPPY INC, MONCEAU FLEURS EXPANSION, RAPID'FLORE EXPANSION, HAPPY EXPANSION, EMOVA MARKET PLACE, EMOVA PRODUCTION, CARTOMANIA, HAURAUNIZE, ANR PRODUCTION, ANR EXPANSION, MAGIE FLORALE
- **Membre du Directoire** : EMOVA Group

#### vi. Actionnariat de la Société

L'actionnaire de référence de la Société est la société EMOVA Holding contrôlée par Perceva, qui détenait 60,8 % du capital de la Société au 30/09/2017.

#### b) Événements intervenus depuis la clôture et perspectives d'avenir

##### 1. Événements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

##### 2. Perspectives d'avenir

L'exercice 2016/2017 marque la fin de la période de retournement. Dans cette période de transition, l'entreprise s'est transformée avec notamment une nouvelle gouvernance et une organisation optimisée et rationalisée.

L'exercice 2017/2018 verra la mise en œuvre opérationnelle des réflexions stratégiques menées ces dernières années :

- déploiement des nouveaux concepts d'enseigne Happy et Rapid'Flore (qui devient Cœur de Fleurs) qui devraient soutenir la croissance de ces deux marques,
- poursuite de la rénovation du parc de magasins Monceau Fleurs,
- ouverture de la *market place* du groupe à tous les franchisés pour leur approvisionnement, leur permettant ainsi d'améliorer leur rentabilité et de gagner en compétitivité,
- développement des ventes digitales pour les enseignes Monceau Fleurs et Au Nom de la Rose, qui bénéficieront chacune d'un nouveau site e-commerce.

Dans ce contexte, Emova Group anticipe une croissance du chiffre d'affaires et la poursuite de la progression de l'EBITDA ajusté et du résultat opérationnel courant sur l'exercice 2017/2018. Le groupe vise le développement de son parc de magasins qui devrait passer le cap des 400 points de vente à fin septembre 2018.

Compte tenu de ce qui précède, nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire, que les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2017.

Par ailleurs, le projet du texte des résolutions arrêté par le Directoire, qui sera soumis à votre vote à l'occasion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 mars 2018, n'appelle aucune observation particulière de notre part.

Fait à Paris, le 30 janvier 2018

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized, cursive 'B' shape with a vertical line through it, positioned above a horizontal line.

---

**Le Président du Conseil de surveillance**